

Appellation
Grutier

No d'emploi
ME0105

Nature du travail

- **Effectue selon les règles de l'entreprise et les lois en vigueur, divers travaux d'entretien, de modification et de réfection en opérant des équipements lourds, tels que grue mobile hydraulique et conventionnelle de 40 tonnes et plus, bélier mécanique (D6 ou équivalent), niveleuse, chargeur (3 verges et plus), pelle hydraulique, camion de déneigement, fardiers et les équipements associés.**
- **Assiste son chef d'équipe dans les responsabilités qui lui sont dévolues.**

LES RESPONSABILITÉS ET TÂCHES TYPES SONT RÉALISÉES DE CONCERT AVEC LE SUPÉRIEUR ET LES INTERVENANTS DU MILIEU ET SONT RÉALISÉES DE MANIÈRE À AMÉLIORER LA BONNE MARCHE DES OPÉRATIONS.

Tâches types

1. **Remplace le chef d'équipe, lorsque requis.**
2. **Assiste le chef d'équipe aux différentes étapes de la planification de l'organisation des travaux.**
3. **Collabore pour que tous les matériaux et les outils nécessaires aux travaux soient acheminés sur les lieux du travail à pied d'œuvre.**
4. **Collabore au suivi du programme d'entretien de l'outillage et de l'équipement.**
5. **Informe le chef d'équipe sur l'évolution des travaux en fonction des étapes de réalisation, des problèmes reliés à l'exécution des travaux, des anomalies rencontrées et y apporte les correctifs, s'il y a lieu.**
6. **Exécute l'ensemble de ses tâches, en respectant les délais et selon les résultats attendus (qualité du travail).**
7. **Soumet, à son chef d'équipe, toute amélioration au processus de travail dans le but d'optimiser le travail.**
8. **Assiste le chef d'équipe au niveau de la fiche de sécurité. Respecte et applique les méthodes de travail et règles de sécurité convenues lors de laïus.**
9. **Utilise et remplit toute la documentation nécessaire au suivi des travaux selon les règles en vigueur en utilisant les systèmes informatiques appropriés : mise à jour des plans, bon de travail, feuilles de temps, etc.**
10. **Rédige des rapports d'inspection des véhicules, troussees de premiers soins.**
11. **Participe à l'entraînement des membres de l'équipe et informe son chef d'équipe des besoins de formation nécessaires en fonction des travaux à réaliser.**
12. **Partage ses connaissances avec les autres membres de l'équipe.**
13. **Opère, soulève et déplace des charges de tout genre, tout en respectant les méthodes de manutention établit selon les lois et reglements.**
14. **Opère des équipements lourds servant à transporter du matériel dans les postes et centrales.**
15. **Effectue différents travaux d'entretien, de réfection et de correction sur les installations hydrauliques de retenue, à l'aide des équipements lourds nécessaires tels que : pelle hydraulique conventionnelle ou à bras télescopique, camion transporteur conventionnel ou articulé.**
16. **Effectue des travaux d'entretien de routes, de voies d'accès et de stationnements tel que nivelage, excavation, chargement, déneigement, déblaiement, en utilisant les équipements lourds appropriés.**
17. **Transporte les équipements lourds à l'aide de fardiers et en fait le chargement et le déchargement.**
18. **Effectue les vérifications de routine et les correctifs mineurs requis sur les équipements lourds. Rapporte toute déféctuosité et tient à jour le registre du véhicule et/ou équipement.**
19. **Effectue différents travaux d'inspection, d'entretien, de réparation, de levage de poids dans différents domaines d'activités.**
20. **Assure le bon état et la propreté du véhicule et des équipements en les nettoyant et les lavant.**

Appellation Grutier	No d'emploi ME0105
-------------------------------	------------------------------

21. Participe à l'élaboration des programmes d'entretien et rédige divers rapports.
22. Peut accomplir les tâches d'emplois de classe inférieure, lorsque requises.
23. Peut donner des premiers soins et la respiration artificielle; prend les mesures prévues en cas d'incendie en utilisant l'équipement requis.

N.B. : Dans les tâches ci-dessous ou dans la nature, s'il n'y a pas de chef d'équipe dans l'emploi, l'expression « chef d'équipe » est remplacée par supérieur immédiat lorsque cela s'applique.

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les tâches reliées à l'emploi.

FACTEURS 2016	Scolarité et formation préparatoire	Expérience apprentissage	Habilités manuelles et coordination	Autonomie et jugement	Communications	Impact des actions et décisions	Complexité et résolution problèmes	Effort mental	Effort physique	Conditions de travail	Santé et sécurité		
DEGRÉ	3	4	3	2	2	2	2	2	2	3	3	TOTAL	CLASSE
POINTAGE	30	40	21	24	14	20	24	18	18	24	18	251	8

Appellation Grutier	No d'emploi ME0105
-------------------------------	------------------------------

Exigences d'emploi

Détenir un (DEP) en Conduite d'engin de chantier ou Conduite d'engins de chantier nordique

OU

Détenir un (DEP) en conduite de grue et un Certificat de compétence d'apprenti opérateur d'équipement lourd valide émis par la Commission de la Construction du Québec (CCQ)

ET

Détenir un certificat de compétence compagnon grutier valide émis par la Commission de la Construction du Québec (CCQ)

Posséder au moins trois années d'expérience dans l'opération des grues hydrauliques et conventionnelles de 40 tonnes et plus.

Avoir les connaissances nécessaires pour calculer le poids exact de la charge et le rayon d'opération de la grue.

Être en mesure d'assurer la responsabilité de la sécurité de l'équipe de gréage et de toutes les personnes participant à l'opération de levage.

Connaître les distances d'approche lors des manœuvres près de lignes électriques et s'assurer que toutes les précautions sont prises.

Avoir l'expérience nécessaire afin d'évaluer toutes les conditions qui peuvent affecter la capacité de la grue.

Répondre aux exigences physiques relatives aux tâches à effectuer.

Être en mesure d'évaluer, lors de l'inspection journalière, si la grue est en bonne condition et sécuritaire.

Être en mesure d'évaluer si la charge est bien élinguée et sécuritaire avant de procéder au levage.

Avoir un permis de conduire du Québec de classe 1

Avoir de la langue française une connaissance appropriée à la fonction.

N.B. : Les exigences normalisées de l'emploi sont celles en vigueur à ce moment-ci, mais la direction se réserve le privilège d'y apporter toutes modifications que les circonstances dicteront, le tout dans le respect du processus de normalisation des exigences d'emploi convenu avec le syndicat.

Émis par la direction Rémunération globale

Marilène Provost, Chef rémunération	Date officielle AAAA-MM-JJ 2020-08-31
--------------------------------------------	----------------------------------------------------